



Le pere part travailler en Guadeloupe

Par Celma82

Bonjour,

Le pere de mon fils de 15 ans part travailler 3 mois en guadeloupe. Pour la garde, nous sommes sur la moitié des vacances et un week-end sur 2 pour le pere. Je n'ai été prévenu de ce départ que 3 jours avant par mon fils.

Le pere a suggéré a mon fils de respecter la garde meme s'il nest pas la. Ce qui veut que mon fils sera tout seul ou en présence de sa belle mere qui nest pas vraiment stable(violence alcool). Je précise aussi que le pere est sous bracelet pour violence conjugale envers celle ci mais ils sont de nouveau ensemble.

Je ne suis aucunement d'accord sur le fait quil soit seul chez le pere ni meme etre en présence de cette femme.

Au delà de ca mon fils veut y aller et nous savons tous pourquoi. La liberté.

Que puis je faire?

Par Isadore

Bonjour,

Vu ce que vous dites, je vous conseillerais de voir votre avocat. Ca peut valoir la peine de ressaisir le JAF puisque votre fils est exposé à un risque de voir des violences conjugales.

Si vous avez des éléments pour confirmer ce que vous dites à propos de la dame, vous pouvez refuser de lui confier votre fils, et encore plus s'il doit être laissé seul. Il est mineur, ce n'est pas lui qui décide.